09|2017
Edition 72

it

L'harmonisation aux yeux des clients

Expériences pratiques de quatre PME lors du passage à ISO 20022

«La place financière suisse modernise son trafic des paiements – et aucune pierre ne restera debout.»

La QR-facture est-elle compatible avec le standard DTA?

Les adresses structurées dans le trafic des paiements

ct

La revue suisse spécialisée en trafic des paiements

03 EDITORIAL
Surtout ne pas manquer le train ISO 20022!
La place financière suisse modernise son trafic des paiements – et aucune pierre ne restera debout.

04 INTERVIEW
L'harmonisation aux yeux des clients
Les banques sont en pleine phase d'adaptation à ISO 20022 du côté clientèle. clearit emprunte la trace suivie jusqu'ici par les entreprises. À l'exemple de quatre PME.

10 FACTS & FIGURES
ISO 20022: degré de préparation des banques, troisième revue
Les clients commerciaux et les collaborateurs des banques sont-ils mieux informés sur le passage à ISO 20022 qu'il y a une année?

12 STANDARDIZATION
Tous les chemins passent par ISO 20022
La fin 2017 a sonné. Le trafic des paiements interbancaires suisse a passé intégralement à la norme ISO 20022. Vraiment? Non, pas tout à fait.

13 STANDARDIZATION
La QR-facture est-elle compatible avec le standard DTA?
Y répondre n'est pas dénué de problèmes, puisque la QR-facture est basée sur la norme ISO 20022.

16 COMPLIANCE
Les adresses structurées deviennent la norme dans le trafic des paiements
La structuration de données dans les transactions de paiement fait partie des sujets les plus passionnants dans l'univers du trafic des paiements.

18 PRODUCTS & SERVICES
TWINT – et le nouvel écosystème de paiement suisse
Des projets de numérisation tels que la QR-facture ou le passage à la norme ISO 20022 impriment un élan supplémentaire au Mobile Payment.

IMPRESSUM
Editeur
SIX INTERBANK CLEARING SA
Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zurich
T +41 58 399 4747

COMMANDES/FEED-BACK
clearit@six-group.com

EDITION
Edition 72 – Septembre 2017
Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.clearit.ch
Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (sous forme électronique sur www.clearit.ch)

CONSEIL
Samuel Ackermann, PostFinance, Peter Ruoss, UBS Switzerland AG, Susanne Eis, SECB, Boris Brunner, SIX Interbank Clearing SA, André Gsponer (Leiter), ConUm AG, Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, Daniela Meyer-Brauss, Credit Suisse AG, Jean-Jacques Maillard, BCV, Stefan Michel, SNB, Thomas Reske, SIX Interbank Clearing SA, Bettina Witzmann-Walter, Liechtensteinischer Bankenverband

EQUIPE DE RÉDACTION
André Gsponer, ConUm AG, Thomas Reske, Gabriel Juri (responsable) et Karin Pache, SIX Interbank Clearing SA

TRADUCTIONS
Anglais: Word+Image AG
Français: Denis Fournier

PRÉSENTATION
Felber, Kristofori Group, agence de publicité

IMPRESSION
sprüngli druck AG

Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet www.six-interbank-clearing.com

PAGE DE TITRE
Chantal Vuistiner, propriétaire de la société de transport valaisanne éponyme

CHERS LECTEURS, CHÈRES LECTRICES

Matthias Sailer

Le monde du trafic des paiements, plutôt serein et stable jusqu'ici, perd graduellement de son flegme avec le passage à la norme ISO 20022. La place financière suisse modernise son trafic des paiements – et aucune pierre ne restera debout!

En rétrospective, on peut considérer la décision de renouvellement comme un «serment du Grütli» en miniature. Les plus grandes parties prenantes de la place financière se sont concertées sur une nouvelle norme de message basée sur ISO 20022. Grâce à l'harmonisation recherchée, de grande envergure, la place financière n'exige plus qu'un seul système national de trafic des paiements signifiant un niveau élevé d'automatisation pour les participants, palliant les ruptures de média et les activités manuelles dans une large mesure au profit de la qualité et de la vitesse de traitement. Vient s'y ajouter la couverture des exigences réglementaires nationales et internationales posées, un propos ne pouvant être concrétisé qu'en appliquant de nouvelles normes de messages.

Cette année encore, tous les établissements financiers suisses auront converti à la norme ISO 20022 les types de messages SIC dédiés jusqu'ici du trafic interbancaire. Dès juillet 2018 au plus tard, tous les paiements de clients par transfert de fichier devront de plus être livrés sous forme de message pain.001. En effet, le standard DTA datant de 40 ans ne répond plus aux exigences élevées de la place financière, que cela soit en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de champs nécessaires pour le règlement d'une QR-facture. Ce changement s'approchant à grands pas est une échéance aux conséquences particulières notamment pour les entreprises exploitant un propre système ERP, de même que pour les réalisateurs de logiciels financiers et leurs clients. Personne ne saurait manquer le train de l'harmonisation déjà en branle, puisque seul celui qui procède en temps utile au changement disposera comme par le passé d'un accès garanti au trafic des paiements suisse, profitant grâce à la nouvelle normalisation de valeurs ajoutées issues des processus d'optimisation.

La QR-facture pourra à son tour être introduite dès que tous les participants auront passé au message ISO 20022 pain.001. Après une phase parallèle raisonnable, la QR-facture présentée au grand public au printemps 2017 remplacera étape par étape l'actuel «dédale» des anciens bulletins de versement. Elle est le vecteur idéal créant un pont entre le trafic des paiements classiques sur papier et son pendant électronique. La QR-facture est mûrement réfléchie, sa conception est pérenne. Grâce à la technologie la plus récente, elle convient idéalement au traitement automatisé, tout en pouvant toujours être lue à l'œil nu. Grâce aux outils mis à disposition dans le futur par SIX Interbank Clearing, tous les acteurs du marché pourront aisément créer leurs propres QR-factures, les envoyer ensuite électroniquement ou les imprimer sur n'importe quelle imprimante courante.

Ne manquez surtout pas le train ISO 20022! L'un des objectifs principaux de tous les participants au trafic des paiements suisse est selon le calendrier le changement imminent à la mi-2018, qu'il s'agisse des fournisseurs de logiciels de paiement, des banques ou de la clientèle entreprises. Quiconque déclenche les mesures nécessaires en temps utile pourra faire le pas vers l'avenir au prix d'efforts planifiables.

Matthias Sailer
Responsable Gestion des produits Trafic des paiements et Cartes, Banque cantonale de Zurich,
Membre du Conseil d'administration de SIX Interbank Clearing

L'harmonisation aux yeux des clients

Les institutions financières sont sollicitées à plus d'un titre dans l'harmonisation du trafic des paiements suisse et du passage à la norme de message ISO 20022. À peine engagées dans les dernières lignes droites de la migration interbancaire, elles se retrouvent déjà sous le feu des adaptations du côté clientèle. clearit emprunte la trace suivie jusqu'ici par les entreprises. À l'exemple de quatre PME.

Bien des choses positives tournent sur le front clientèle, bien que pas toujours rondement. Tout d'abord, il est important de constater que la compréhension requise des motifs d'harmonisation est partagée par toutes les entreprises consultées.

Chantal Vuistiner, propriétaire de la société de transport valaisanne éponyme, la résume en quelques mots: le sens et la finalité sont la normalisation du trafic des paiements. Patrick Angyan de la société Emaform AG en souligne l'importance mondiale: «Le trafic des paiements doit être uniformisé sur le plan international, afin d'exécuter des transactions monétaires, plus rapidement, plus simplement et à moindres coûts.» De l'avis de Thomas Eichenberger, président du CA de la société Fahnenfabrik Sevelen AG, une harmonisation du trafic des paiements se faisait déjà attendre, un traitement normalisé des paiements étant dans tous les cas souhaitable. Patrick Beer, Wander AG, précise l'idée et les avantages de la normalisation dans les processus ainsi que dans la communication des différents systèmes en tirant une analogie: «Si nous voulons garantir que chaque tasse d'Ovomaltine répond à une norme élevée de qualité et que son goût reste toujours égal, une normalisation des processus s'impose. Que nous parlions de production de poudre ou de remplissage ne joue aucun rôle en l'occurrence. En conséquence, nous effectuons divers contrôles de qualité déjà durant la production pour nous assurer que la marchandise satisfait au standard fixé.»

> «Prendre contact avec le conseiller à la clientèle.»
>
> Chantal Vuistiner

ÉCHANGE INTENSIF

Peu de personnes sans doute sont aussi familiarisées que Thomas Eichenberger avec la normalisation ISO. Il a été en contact avec l'Organisation internationale de normalisation avant de reprendre il y a 24 ans la direction de la fabrique de drapeaux. C'est ainsi qu'il a très vite trouvé un point de référence avec ISO 20022 lorsqu'un courriel de PostFinance s'est invité dans l'entreprise en mars 2016. «Après avoir lu que le changement était lié à un autre format de données pour BVR et seulement à ce moment-là, j'ai réalisé que notre PME avec ses quelque 15 collaborateurs était concernée. Quelques jours plus tard déjà, notre conseiller à la clientèle nous a rendu visite.» Chantal Vuistiner, Vuistiner Frères & Cie, a été informée par écrit par son conseiller à la clientèle du changement à venir. Patrick Angyan, Emaform AG, a également eu vent de l'harmonisation du trafic des paiements au printemps 2016: «L'une de nos banques nous a informés par courriel des changements imminents et du calendrier prévu à cet effet.» En été de l'année précédente déjà, Patrick Beer, Wander AG, avait entendu parlé pour la première fois de la migration ISO lors d'un forum spécialisé de PostFinance. «Comme un projet étendu de mise à jour ERP était prévu dès l'automne 2015, donc quelques mois plus tard à peine, cette manifestation ainsi que le thème ont évidemment suscité notre intérêt. Intégrer le passage à la nouvelle norme de manière optimale dans le futur projet ERP était désormais notre objectif.» Lors d'échanges intensifs avec PostFinance, Patrick Beer a pu identifier quels domaines seraient concer-

nés et dans quelle mesure. «Nous avons de plus dû examiner comment le calendrier de l'harmonisation pouvait s'intégrer dans notre propre feuille de route de projet ERP.»

> «Par différents canaux, collecter des informations sur le changement et les comparer.»
>
> Patrick Beer

PRÊTS EN PRINCIPE, MAIS ...

À la question posée sur le degré d'avancement du changement, Patrick Angyan est d'avis qu'Emaform AG était déjà en mesure depuis quelques mois de créer des fichiers de paiement dans le nouveau format XML avec le logiciel comptable, ou de traiter les fichiers BVR livrés dans le nouveau format. L'entrepreneur Thomas Eichenberger considère: «L'avenir nous réservera certainement moult surprises, mais comme nous disposons d'une très bonne solution ERP, nous l'envisageons avec plus ou moins de sérénité». Chez Wander AG, le passage du message DTA existant à la nouvelle mouture «pain» a réussi. Mais, à en croire Patrick Beer: «Nous avons dû constater lors de la tentative d'implémenter le nouveau message camt que les banques ne pouvaient pas encore mettre ce format en œuvre. Ainsi, camt est encore dans l'expectative.» La migration vers ISO a déjà été bouclée avec succès chez Vuistiner Transport et tout est allé aussi simplement que le remplissage d'un coffrage avec du béton sur le chantier.

> «En fin de compte, la communication entre le système ERP et la banque, que l'entreprise ne contrôle pas elle-même, est décisive.»
>
> Patrick Beer

«JUSQU'À PRÉSENT, LES CHARGES DE CHANGEMENT ONT ÉTÉ FACILES À GÉRER»

Patrick Beer n'est pas le seul à l'affirmer. Selon Chantal Vuistiner, aucune difficulté digne de ce nom n'a été rencontrée, grâce au bon encadrement par le conseiller à la clientèle. Thomas Eichenberger le confirme à son tour: «En fait, la transition s'est déroulée relativement sans problème. Sur une plate-forme de test de PostFinance, nous avons pu tout tester et avons ensuite tout changé d'un seul coup.» Patrick Angyan a été peu concerné par le changement, le fournisseur de logiciels de la société Emaform AG ayant mis les adaptations de programme à sa disposition dans le cadre d'une mise à jour. «Lors de la livraison des premiers fichiers de paiements dans le nouveau format, nous avons toutefois dû constater que nos établissements bancaires accusaient encore quelques problèmes de traitement. Certains paiements n'ont pas pu être traités d'emblée et nous ont été retournés. Après quelques semaines, tout fonctionnait toutefois déjà

AVIS DES UTILISATEURS

«Est-ce que vous considérez que l'harmonisation du trafic des paiements apportera seulement des avantages ou plutôt des avantages, seulement ou plutôt des inconvénients pour vous à long terme?»
(en % des utilisateurs, n=530)

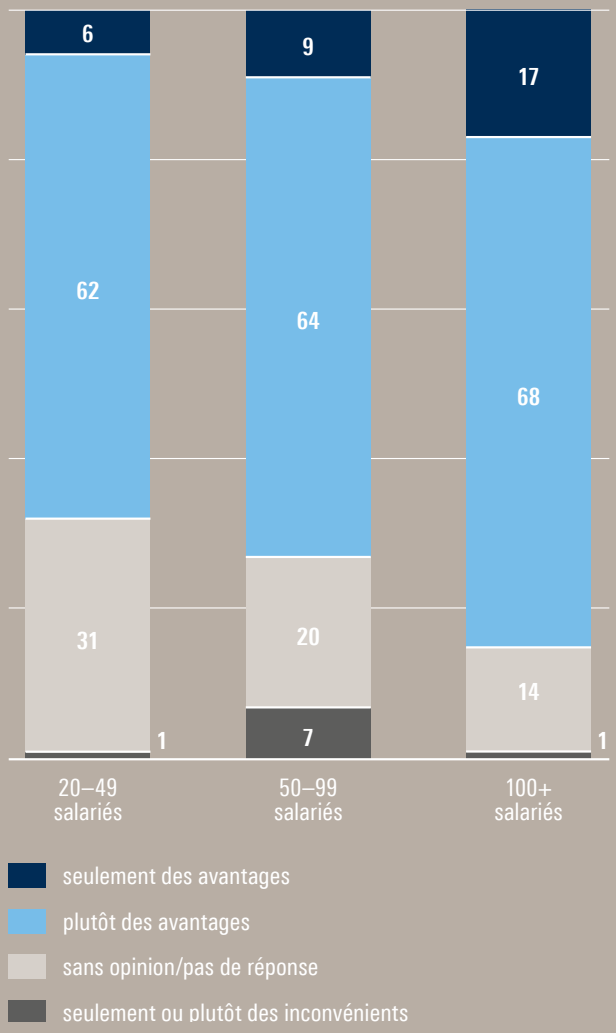

Source: gfs.bern, PaymentStandards.CH, août 2016

«Le changement est imminent et lorsqu'il faut faire preuve de célérité, le temps devient serré pour de longs préparatifs ou des tests nécessaires.»

Thomas Eichenberger

impeccablement.» Il en a été ainsi pour la société Fahnenfabrik Sevelen AG: «Le premier transfert s'est déroulé sans coup férir. Un problème est survenu lors du second», selon le directeur. «Les paiements n'ont pas été lus, avec une absence de message clair d'erreur, ou les postes en suspens n'ont pas été décomptabilisés. Avec pour résultat que nous avons adressé un premier rappel à des clients qui avaient pourtant payé correctement. Bien entendu, nous avons présenté nos excuses aux clients concernés, ce qui nous a occasionné le plus grand effort.»

> «Tester les adaptations avec tous les établissements bancaires de l'entreprise.»
>
> Patrick Angyan

PARTENARIAT AVEC LES BANQUES ET LES FOURNISSEURS DE LOGICIELS

Patrick Angyan identifie le principal problème avant tout «dans le fait que pas tous les établissements n'étaient ou ne sont au même niveau d'avancement. Chez les uns, on pouvait déjà livrer les nouveaux formats de fichier, alors que les autres n'étaient pas encore prêts à les accepter. En conséquence, le format de fichier devait être adapté au niveau d'évolution de chaque banque par une adaptation dans le logiciel comptable. Notre fournisseur de logiciels a toutefois programmé cette possibilité de configuration de manière très conviviale, permettant d'effectuer les adaptations en question avec une très faible dépense de temps.» Patrick Beer abonde dans ce sens: «En tant qu'entreprise, nous sommes liés à un système nous faisant dépendre de partenaires à bien des égards. Si par exemple la banque attitrée n'est pas en mesure de livrer des renseignements précis et de fournir un soutien technique, nous avons à notre tour des problèmes pour transmettre les informations requises à notre fournisseur de logiciel ERP. Jusqu'ici, nous avons eu la chance de bénéficier de partenaires compétents. PostFinance a fourni une information précoce et UBS nous a soutenus dans la mise en œuvre concrète et l'avancement du projet.» «Il est important de pouvoir compter sur ses partenaires lors du changement», résume Thomas Eichenberger.

PROFIT

Chantal Vuistiner suppose que moins d'erreurs se produiront grâce à l'IBAN et que la recherche de paiements sera simplifiée. Elle escompte des avantages concrets dans la comptabilité des débiteurs, créanciers et des salaires. Thomas Eichenberger pense: «De prime abord, nous ne remarquerons certainement pas grand-chose de tout cela». À la longue, toutefois, le nouveau format et le trafic des paiements uniformisé conduiront à des processus moins complexes dans le traitement des débiteurs/créanciers.» Bien que les représentants interrogés des PME ne soient pas partout au clair sur les avantages de la migration, ils attendent beaucoup du futur, notamment en relation avec d'autres étapes d'harmonisation. Ainsi, Patrick Angyan espère profiter non seulement d'un traitement plus rapide et plus avantageux de paiements étrangers, mais aussi de pouvoir augmenter le degré d'automatisation des processus comptables grâce à la e-facture. Pour sa part, Patrick Beer pense devoir attendre le remplacement des bulletins de versement pour pouvoir apprécier le profit concret retiré: «Si le changement pouvait nous permettre de compléter la QR-facture avec des informations supplémentaires, d'importance pour notre entreprise, une valeur ajoutée pourrait tout à fait s'en dégager. Notre objectif déclaré est d'augmenter le nombre de factures à la clientèle que nous pouvons boucler automatiquement dans le système ERP.»

> «Interpeller activement les établissements financiers et avant tout les partenaires dans le traitement des ordres en engagement opérationnel.»
>
> Thomas Eichenberger

DES INCONVÉNIENTS?

Aucun exemple d'inconvénient actuel de la normalisation n'est venu à l'esprit des interviewés. Rien d'étonnant à cela. Un sondage mené une année auparavant par l'institut de recherche gfs.bern confirme en effet cette impression (voir le graphique page 5). Patrick Beer pourrait éventuellement s'imaginer «qu'à l'avenir, la gestion des informations supplémentaires transitant dans un message «pain» en Swiss QR Code signifie non seulement une valeur ajoutée, mais le cas échéant aussi une charge supplémentaire à assumer.» Selon Thomas Eichenberger, persuadé que l'harmonisation stimule plutôt et de manière générale l'économie qu'elle ne la freine, les petites entreprises sont confrontés à de tout autres problèmes. «Notre entreprise, par exemple, fabrique des drapeaux en Suisse à partir de matériaux haut de gamme et est confrontée avec des importations à bas prix d'Asie.»

Interviews:
Gabriel Juri
SIX Interbank Clearing

Patrick Angyan
Comptabilité/Personnel
Emaform AG

↪ www.emaform.ch

Emaform AG fournit depuis 35 ans des boîtiers en matière synthétique et des éléments préformés techniques à l'industrie. Quelque 60 collaborateurs à Gontenschwil en Argovie veillent au développement, à la construction et à la production des éléments préfabriqués en matière synthétique.

Thomas Eichenberger
Direction et président du CA
Fahnenfabrik Sevelen AG

↪ www.fahnenfabrik.ch

La société Fahnenfabrik Sevelen AG, créée dans les années 1950, confectionne des drapeaux dans la plus grande tradition du travail manuel et fait appel à une technique d'impression innovante pour n'importe quelle application imaginable. Elle dispose d'une boutique en ligne proposant plus de 50'000 articles.

Patrick Beer
Comptable financier
Wander AG

↪ www.wander.ch

La société bernoise Wander AG, active depuis plus de 150 ans, développe, produit et commercialise annuellement, avec quelque 250 collaborateurs, plus de 19'000 tonnes de produits alimentaires, dont Caotina, Twinings et Ovomaltine.

Chantal Vuistiner
Propriétaire
Vuistiner Frères & Cie

↪ www.vuistinertransports.ch

Depuis 70 ans, l'entreprise Vuistiner Transports du Valais central est spécialisée dans le domaine du transport et du terrassement. Elle occupe dix collaborateurs et dispose d'un parc de véhicules performants.

ISO 20022: degré de préparation des banques, troisième revue

PaymentStandards.CH a pris le pouls de banques suisses pour la troisième fois. Leurs clients commerciaux et leur personnel sont-ils mieux informés sur le passage du trafic des paiements à la norme ISO 2002 qu'il y a une année? En voici les moments forts:

C'est en forgeant que l'on devient forgeron! Par rapport au premier sondage mené durant le second trimestre 2016, davantage de banques l'ont rempli complètement, aussi bien en termes relatifs (35%, plus 7 points de pourcentage) qu'en chiffres absolus (80, plus 16). Pour rendre les tendances plus visibles, nous nous contenterons ici de comparer le premier sondage avec sa troisième mouture, en renonçant à une comparaison avec le second sondage.

Maya M. Bertossa
SIX Interbank Clearing

Un nombre nettement plus élevé de banques ont déjà communiqué activement

À la question «Avez-vous déjà informé activement vos clients commerciaux sur l'harmonisation du trafic des paiements suisse?», nous enregistrons une augmentation des «oui» de 20 points de pourcentage.

1ER SONDAGE

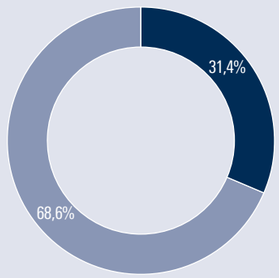

3E SONDAGE

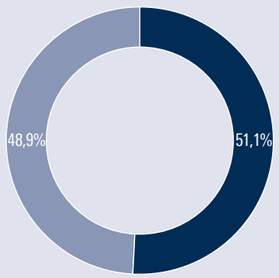

oui non

L'état d'information des clients commerciaux est bien meilleur

Dans les réponses à la question «Comment évaluez-vous l'état général d'information en matière d'harmonisation du trafic des paiements suisse chez vos clients commerciaux?», l'évaluation «insuffisant» n'est plus citée. La proportion des banques ayant coché «très bon», «bon» et «satisfaisant» a augmenté de manière réjouissante de quelque 41% à plus de 54%.

1ER SONDAGE

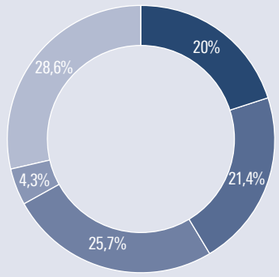

3E SONDAGE

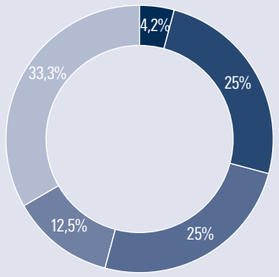

très bon bon satisfaisant
à améliorer insuffisant inconnu

La disponibilité d'information des collaborateurs augmente massivement

«Les collaborateurs concernés dans votre établissement financier sont-ils préparés à renseigner sur l'harmonisation du trafic des paiements suisse lors de demandes de la clientèle à ce sujet?» L'évolution indique une tendance positive.

1ER SONDAGE

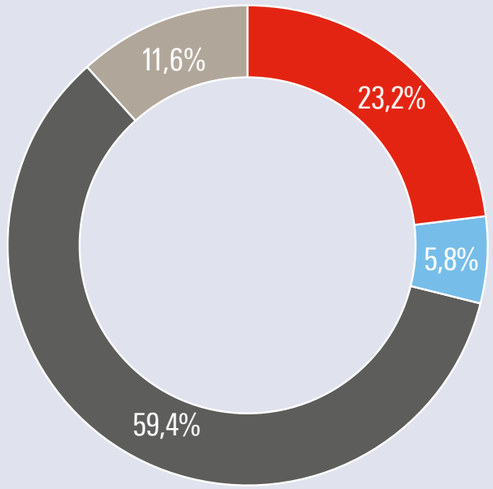

3E SONDAGE

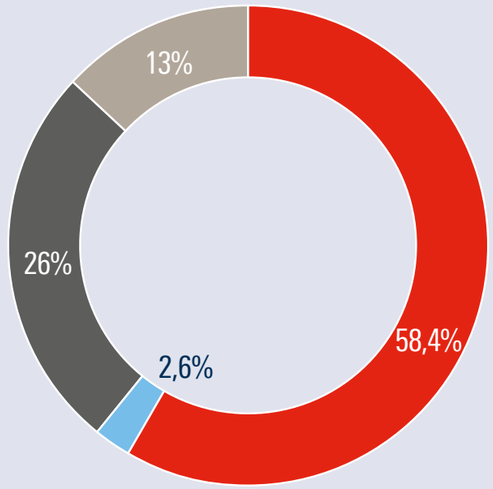

oui non en préparation inconnu

État des connaissances de collaborateurs en partie encore lacunaire

De manière générale, les réponses à la question «Comment évaluez-vous l'état des connaissances à ce sujet de vos collaborateurs concernés?» ont indiqué une amélioration similaire. Toutefois et malheureusement, la part «insuffisant» ne s'est pas réduite de manière significative.

1ER SONDAGE

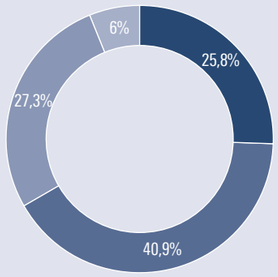

3E SONDAGE

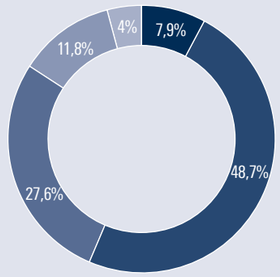

très bon bon satisfaisant à améliorer insuffisant

Tous les chemins passent par ISO 20022

La fin 2017 a sonné. Le trafic suisse des paiements interbancaires a passé intégralement à la norme ISO 20022. Vraiment? Non, pas tout à fait. À leur tour, les messages SWIFT FIN représentant 1% du volume doivent encore être migrés.

La norme SWIFT FIN a été introduite en 2001 dans les systèmes RBTR suisses SIC et euroSIC, après l'implémentation de la Swiss Value Chain, le négoce ayant ainsi été intégré et automatisé à la bourse suisse avec les prestations de post-négoce et le traitement des paiements. L'accès SWIFT a permis un raccordement à moindres coûts pour les banques suisses et étrangères, ce qui était également dans l'intérêt de la Banque nationale suisse. Afin d'augmenter la stabilité et la résistance à la crise du système financier, la banque centrale voulait en effet promouvoir la liquidité dans les opérations repo garanties en francs.

MIGRATION JUSQU'EN NOVEMBRE 2018

Les transactions SWIFT FIN couvrent la plupart des cas d'utilisation, des paiements de compensation aux prélèvements et retours en passant par les paiements de clients. Un peu plus de la moitié des quelque 100 banques devant passer à ISO 20022 jusqu'à la fin novembre 2018 sont étrangères. Les autres sont de petits établissements suisses avec un trafic des paiements très modeste.

Et même si le 1% seulement de toutes les transactions interbancaires est concerné: dans le cadre de l'harmonisation du trafic des paiements suisse, il est important que tous les paiements transitant par SIC ou euroSIC soient adaptés. En effet, lorsque la nouvelle QR-facture sera introduite dès janvier 2019 et que chaque consommateur pourra régler ses QR-factures avec tous les éléments de données, ISO 20022 devra être possible de bout en bout dans l'ensemble du trafic des paiements.

Les préparatifs à la migration tournent depuis une année. À l'instar de la procédure de réorganisation de la norme de message SIC qui se terminera à fin novembre 2017, la migration SWIFT FIN s'étendra aussi sur plusieurs étapes. Presque toutes les banques ont déjà pu être attribuées à une des quatre fenêtres de migration prévues dans l'année à venir.

MAÎTRISER LES DÉFIS

À la différence de la migration de messages SIC, les banques maintenant concernées entretiennent des applications internes très hétérogènes. Alors que la plupart utilisent un logiciel standard compatible à ISO 20022 dans le premier cas, les systèmes les plus divers sont opérationnels dans les banques SWIFT FIN, n'ayant en partie encore jamais connu ISO 20022, notamment s'il s'agit de paiements en monnaie étrangère en dehors de la zone euro.

Comme les systèmes de noyau bancaire ne peuvent pas être remplacés du jour au lendemain, les banques qui ne traitent pas les messages ISO 20022 automatiquement et sans ruptures de média sont notamment confrontées à des défis. Outre les différents bureaux de service SWIFT, l'organisation SWIFT elle-même saute dans la brèche et propose à la communauté concernée une solution de conversion des messages ISO en SWIFT FIN, donc concrètement un pacs.008 en TM103 ou un pacs.009 en TM202. Une telle solution ne peut toutefois être pertinente qu'à court terme pour certaines banques afin de respecter l'échéance de migration. À moyen et à long terme, aucun chemin ne passera à côté d'une pleine implication d'ISO 20022.

Gabriel Juri
SIX Interbank Clearing

DISPONIBILITÉ DE FENÊTRES DE MIGRATION

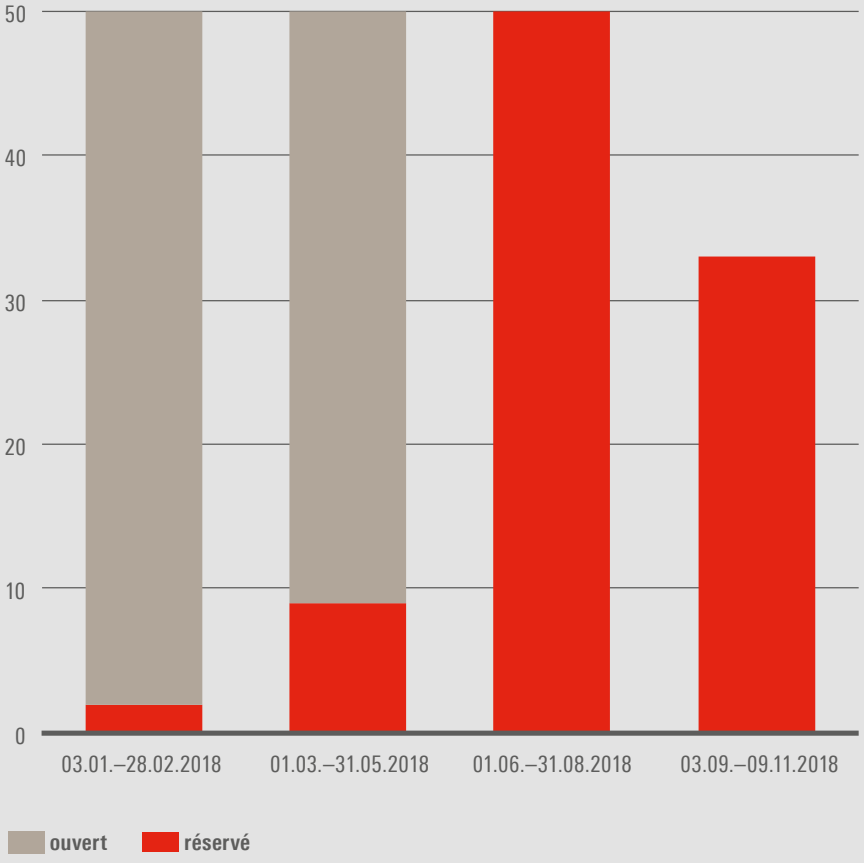

La QR-facture est-elle compatible avec la norme DTA?

On trouve encore et toujours l'un ou l'autre ne pouvant pas s'imaginer le trafic des paiements suisse sans norme DTA, partant du principe que la remise et l'exécution électronique de paiement devraient longtemps encore être possibles sans difficulté en parallèle au nouveau message ISO 20022 pain.001. Avec l'introduction de la QR-facture, cependant, ce ne serait pas dénué de problèmes.

Dès 2019, la QR-facture jouera un rôle central dans le trafic des paiements suisse. La question clé est donc: peut-on traiter les QR-factures sans problème avec DTA? Après sa présentation officielle en avril de cette année, la QR-facture a été très bien acceptée par les émetteurs de factures, les réalisateurs de logiciels et les banques. Il est généralement admis que le nouveau produit est judicieux et présentera de nombreux avantages. Aussi bien les émetteurs de factures que les débiteurs seront en mesure d'améliorer de manière décisive leurs processus débiteurs et créanciers avec la QR-facture.

Le déploiement de la QR-facture, notamment avec référence structurée, dépendra aussi du bon fonctionnement du rapprochement automatique des débiteurs avec la QR-facture, au moins aussi bien qu'aujourd'hui dans le cas du bulletin de versement orange avec numéro de référence (BVR). Ce sera le cas lorsque chaque débiteur sera en mesure de payer des QR-factures de telle manière que les entrées de paiements de banques soient notifiées correctement à l'attention des émetteurs de facture avec le nouveau type de message ISO 20022 camt, permettant au logiciel débiteurs de rapprocher automatiquement les entrées avec les postes en suspens.

POINTS CRUCIAUX

Un problème apparaît lorsque l'on tente de payer une QR-facture avec DTA, puisqu'une telle facture (grand enregistrement) peut transporter nettement plus d'informations que ce que pourrait absorber un message DTA (petit enregistrement). Différentes informations (voir le tableau page 14) ne peuvent pas être remplies dans DTA et ne se laissent ainsi guère transmettre ou qu'au prix de charges supplémentaires à la banque de l'émetteur de la facture et à ce dernier.

En outre, DTA n'offre aucune possibilité technique de remplir une QR-facture avec référence permettant d'être traitée de bout en bout (STP) par les établissements financiers. D'une manière générale, les établissements financiers s'emploient à définir la procédure utilisée lors de l'entrée de paiements, afin d'assurer la conformité de procédure dans la suite du traitement. Les ordres et entrées de paiement ne respectant pas les recueils de règles officiels («DTA Standards et formats», «Manuel suisse pour paiements SWIFT» et «Implementation Guidelines suisses pour virements») sont généralement refusés ou déviés vers le traitement manuel.

Si l'on voulait maintenant payer une QR-facture avec DTA, deux possibilités se présenteraient théoriquement: avec le message GT 826 pour le bulletin de versement avec référence (BVR) et avec GT 836 pour le bulletin de versement avec communication (BV).

Il semble naturel d'utiliser le GT 826 pour la QR-facture avec référence. A y regarder de plus près, toutefois, on constate que la référence QR (équivalente à la référence BVR) peut certes être utilisée, mais pas la nouvelle référence du créancier selon la norme ISO 11649. Vient s'ajouter le fait qu'il est impossible de reprendre un IBAN dans le GT 826, n'accordant de la place qu'au numéro de participant bien plus court.

COMMENT IDENTIFIE-T-ON LES PROCÉDURES BVR ET QR-FACTURE?

- Les ordres et entrées de paiement BVR sont identifiés à partir du numéro de participant BVR. En présence d'un numéro de participant correct, le système contrôle si la référence BVR livrée l'est également. A défaut, l'ordre peut être refusé ou dévié aux fins de traitement manuel.
- Les ordres et entrées de paiements de QR-factures dans la procédure avec référence sont reconnus à partir du QR-IBAN. En présence d'un QR-IBAN correct, le système contrôle si la référence livrée l'est aussi. A défaut, l'ordre peut être refusé ou dévié aux fins de traitement manuel.

Si nécessaire, on pourrait bien sûr faire appel au GT 836 pour saisir un IBAN. Comme ce genre de transaction ne prévoit toutefois pas de champ pour des références, les réalisateurs de logiciels et les clients bancaires pourraient transmettre la référence tout simplement dans le champ de communication. Il s'agirait d'un message DTA valable, qui serait probablement accepté par l'établissement du payeur malgré le QR-IBAN. Mais au plus tard chez l'émetteur de la facture, aucune attribution automatique de l'entrée ne pourrait aboutir, pouvant à son tour soulever des problèmes avec le débiteur. En effet, le GT 836 convient en principe moins au paiement de QR-factures.

A l'instar de DTA, la même situation se présente lorsque l'on tente de faire passer une QR-facture avec le message SWIFT FIN TM103 par le système RBTR SIC. C'est pourquoi tous les établissements financiers qui procèdent encore ainsi passeront à la norme ISO 20022 avant l'introduction de la QR-facture en janvier 2019 (voir l'article page 12).

FEUILLE DE ROUTE

Si donc une QR-facture est payée électroniquement selon le standard suisse DTA, il existe un risque que pas toutes les informations ne soient traitées, voire que le paiement soit refusé. Un passage au message ISO 20022 pain.001 selon les Swiss Payment Standards en assure le paiement dès le 1.1.2019. Les étapes suivantes sont nécessaires (voir aussi le graphique page 15) pour profiter pleinement des avantages de la QR-facture:

Banques

Passage à ISO jusqu'à la fin 2017; offre de paiement par QR-facture (papier, e-banking, m-banking, etc.) jusqu'à la fin 2018.

Débiteurs

Passage de DTA à pain.001 jusqu'à la mi-2018; les bases d'introduction de la QR-facture au début de 2019 sont ainsi déjà posées dans le domaine des normes. Introduction de la possibilité de paiement pour la QR-facture jusqu'à la fin 2018.

Emetteurs de factures

Envoi de la QR-facture dès le début 2019. Introduire préalablement la notification d'entrée par message ISO 20022.

Boris Brunner
SIX Interbank Clearing

	ANCIENS (SERONT SUSPENDUS)			NOUVEAU
QR-FACTURE	**DTA (GT 826) PAIEMENTS BVR**	**DTA (GT 836) PAIEMENTS BV**	**SWIFT TM103**	**ISO PAIN.001**
IBAN	PAS POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE
Référence de paiement – QRR – Référence QR	POSSIBLE COMME RÉFÉRENCE BVR	PAS POSSIBLE	POSSIBLE COMME RÉFÉRENCE BVR	POSSIBLE
Référence de paiement – SCOR – Creditor Reference (ISO 11649)	PAS POSSIBLE	PAS POSSIBLE	PAS POSSIBLE	POSSIBLE
Créancier	POSSIBLE, MAIS N'EST PAS TRANSMIS	LIMITATION DE LONGUEUR	LIMITATION DE LONGUEUR	POSSIBLE
Créancier final	PAS POSSIBLE	PAS POSSIBLE	PAS POSSIBLE	POSSIBLE
Débiteur final	PAS POSSIBLE	PAS POSSIBLE	PAS POSSIBLE	POSSIBLE
Communication non structurée	PAS POSSIBLE	LIMITATION DE LONGUEUR	LIMITATION DE LONGUEUR	POSSIBLE

ETAPES JUSQU'A LA QR-FACTURE

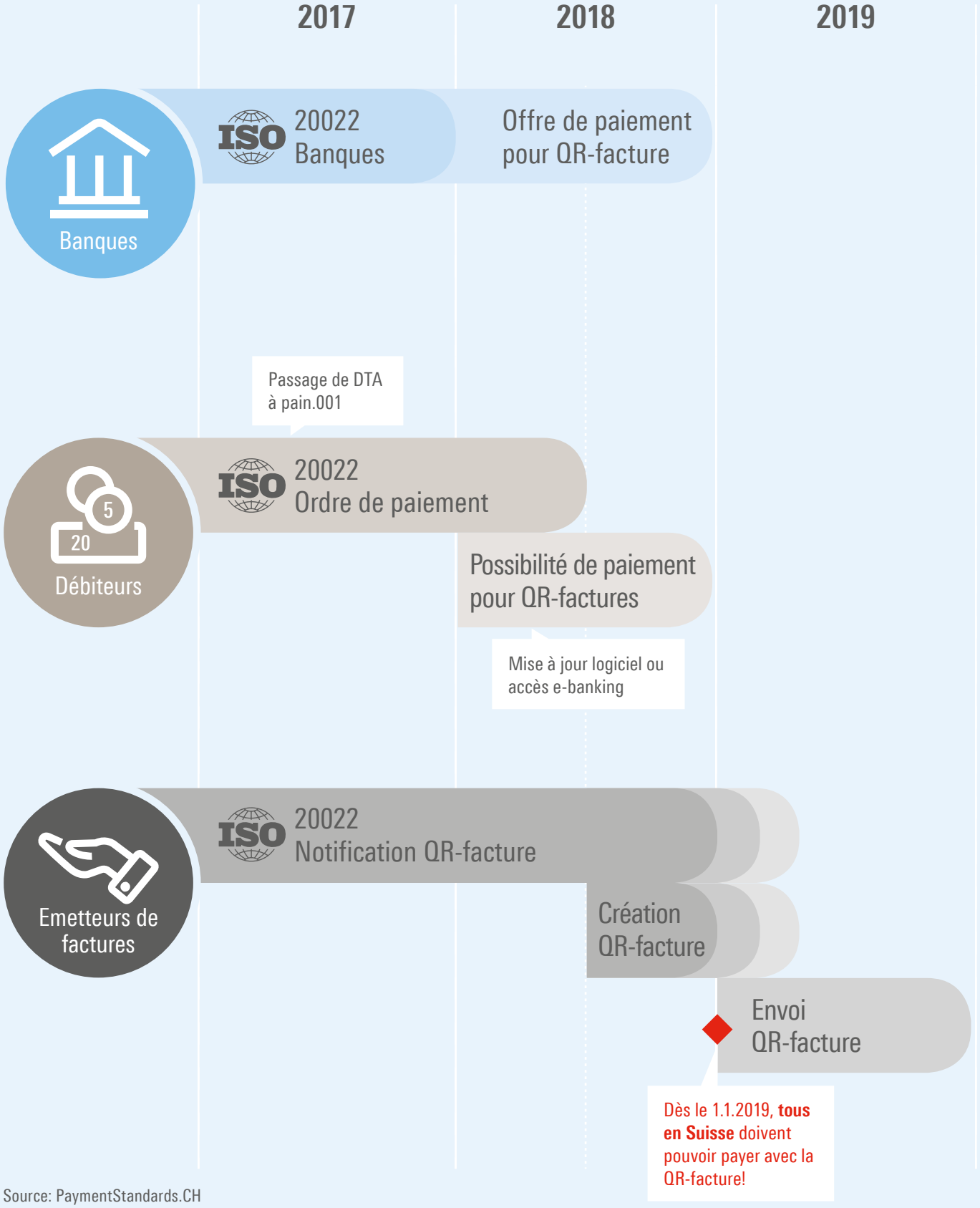

Source: PaymentStandards.CH

Les adresses structurées deviennent la norme dans le trafic des paiements

La structuration des données de transactions de paiement fait partie des sujets les plus captivants dans l'univers du trafic des paiements – du moins si l'on s'occupe volontiers de longueurs de champs, de définitions de champs et de normes de message. Lorsque l'on en connaît les tenants et aboutissants, l'ennui se dissipe aussi très rapidement chez tout le monde: Outre l'augmentation de l'efficience, il s'agit de la lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et le crime organisé.

Pour éliminer ces fléaux de l'industrie financière ou du moins limiter leur impact, les autorités réglementaires accentuent en continu leurs exigences en matière de contenu et de structure de l'information de transactions de paiement.

RECOMMANDATIONS DU GAFI

Le GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux) en tant que groupe d'experts mondial visant la lutte contre le blanchiment d'argent recommande d'exiger que toutes les données sur les payeurs et les créanciers soient transportées dans l'ensemble de la chaîne de processus (de bout en bout). Il recommande d'autre part que les établissements financiers examinent de près et rejettent les transactions ne satisfaisant pas à cette exigence ou si l'une des deux parties est soupçonnée d'être en relation avec le terrorisme. À noter qu'en plus des terroristes, les PPE, donc les personnes politiquement exposées, sont suspectées de manière générale et que leurs transactions doivent être surveillées de près.

RÈGLEMENT (UE) 2015/847 SUR LES INFORMATIONS ACCOMPAGNANT LES TRANSFERTS DE FONDS

La Commission de l'UE pousse un peu plus loin le bouchon avec son règlement en vigueur depuis la fin juin 2017. Elle intègre les recommandations du GAFI dans le droit impératif. Alors que le numéro de compte et le nom du payeur suffisent pour les transactions dans la zone EEE, les paiements d'États tiers doivent satisfaire à des règles plus strictes et comporter par ex. une adresse complète. La Suisse est également concernée en tant que pays non membre de l'EEE. Des problèmes peuvent surgir lorsque les conversions de messages dans la nouvelle norme ISO 20022 (par ex. pacs.008) en standard SWIFT FIN usuel (par ex. TM103) aboutissent à des contenus de champ tronqués (dits troncatures) ou que les données du donneur d'ordre ne sont pas complètes (par ex. code de pays manquant). C'est pourquoi nous enregistrons depuis la fin juin de fréquentes demandes et des retours occasionnant des traitements après coup dispendieux dans différentes banques suisses. Le problème est encore accentué du fait que quelques banques de l'UE se sont soumises à des prescriptions auto-imposées, bien que le règlement ne concerne que le contenu, pas la structure. Les retours sont généralement accompagnés de la remarque qu'un message sera adressé à l'autorité réglementaire du fait de soupçon de blanchiment d'argent si les exigences du règlement de l'UE ne devaient pas être respectées lors de futurs paiements. Comme solution immédiate, la SECB Swiss Euro Clearing Bank conseille ainsi instamment à ses participants euroSIC de ne pas dépasser les longueurs de champ usuelles dans les messages TM103 également dans leurs messages ISO 20022 et de toujours indiquer des données complètes de donneur d'ordre.

L'ADRESSE STRUCTURÉE DU DONNEUR D'ORDRE DANS ISO 20022 EST INCOMPATIBLE AVEC SEPA

Selon les Implementation Guidelines pour messages interbancaires ISO-20022, le format d'une adresse structurée de donneur d'ordre n'est pas admis dans la passation d'un paiement SEPA. Après la migration vers ISO 20022, un paiement SEPA passera en tant que pacs.008 avec le type de paiement «Virement SEPA». Toujours selon le Règlement (UE) 2015/847 sur les informations accompagnant les transferts de fonds, l'indication de l'adresse complète du donneur d'ordre (nom, rue avec numéro, code postal, lieu et pays) est exigé. En cas d'indication de l'adresse du donneur d'ordre sous forme structurée, le paiement est rejeté par le système euroSIC.

Le routage par défaut SEPA permet la passation de paiements SEPA en tant que pacs.008 avec le type de paiement «Paiement de client général». En cas d'indication de l'adresse du donneur d'ordre sous forme structurée, aucun rejet n'a lieu ici. Le paiement est acheminé le même jour en tant que paiement TARGET2/STEP1.

UNSTRUCTURED DATA

SWIFT FIN

```
:50K:/
CH5481230000001998736
FRITZ MUSTER
ROSENWEG 6
3110 MUENSINGEN, BE
SCHWEIZ
```

ISO 20022 (ici: Swiss recommendation)

```
<Dbtr>
  <Nm>FRITZ MUSTER</Nm>
    <PstlAdr>
      <AdrLine>ROSENWEG 6</AdrLine>
      <AdrLine>3110 MUENSINGEN BE</AdrLine>
      <Ctry>CH</Ctry>
    </PstlAdr>
  </Dbtr>
<DbtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>CH5481230000001998736</IBAN>
  </Id>
</DbtrAcct>
```

STRUCTURED DATA

SWIFT FIN

```
:50F:/
CH5481230000001998736
1/FRITZ MUSTER
2/ROSENWEG 6
3/CH/3110 MUENSINGEN,
BE
```

ISO 20022 (ici: Swiss recommendation)

```
<Dbtr>
  <Nm>FRITZ MUSTER</Nm>
    <PstlAdr>
      <StrtNm>ROSENWEG 6</StrtNm>
      <TwnNm>MUENSINGEN</TwnNm>
      <Ctry>CH</Ctry>
    </PstlAdr>
</Dbtr>
<DbtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>CH5481230000001998736</IBAN>
  </Id>
</DbtrAcct>
```

Exemple de données non structurées et structurées dans des messages SWIFT FIN et ISO 20022

L'exemple du règlement de l'UE démontre que toute discussion sur des contenus de données conduit rapidement à la question de savoir s'il existe aussi une nécessité d'agir concernant leur structure. Quelques établissements financiers de l'UE ont non seulement réfléchi sur la question, mais également fixé des règles. Cependant, elles appliquent pour le moment leurs critères de manière moins stricte du fait des problèmes de traitement rencontrés. Qu'il existe une nécessité d'agir devient évident au plus tard depuis que SWIFT a annoncé n'admettre que des données d'adresse structurées à partir de 2020 (c'est-à-dire uniquement encore les options «A» ou «F» dans les champs d'adresse 50 et 59).

LE PAYMENTS COMMITTEE SWITZERLAND (PACOS) EST CHEF DE FILE

En raison de ces développements, la place financière suisse a décidé d'aborder très tôt la question et a mis en place la Task-force PaCoS «Adresses structurées» à cet effet. Celle-ci examine actuellement des variantes pertinentes de mise en œuvre de données structurées de donneur d'ordre dans les messages SWIFT FIN et ISO 20022 ainsi que leurs effets sur les différentes parties prenantes (infrastructure de marché, banques, clients finaux, fournisseurs de logiciels). A ce propos, il y a lieu de remarquer que les messages SWIFT FIN ne seront plus supportés dès novembre 2018 par les systèmes RBTR suisses SIC et euroSIC (voir page 12). La décision du Conseil d'administration de SIX Interbank Clearing sur la suite à donner à ce thème est attendue pour la fin de l'année. On saura alors si SWIFT pouvait respecter son calendrier de passage à des adresses structurées.

Beni Schwarzenbach
SIX Interbank Clearing

TWINT – et le nouvel écosystème de paiement suisse

Le trafic des paiements est en rapide mutation. Il y a quelques années encore, on ne trouvait guère de prestataires de paiements mobiles en Suisse. Aujourd'hui, outre TWINT, diverses solutions internationales existent sur le marché. D'importants projets de numérisation tels que la QR-facture ou le passage à la norme ISO 20022 à titre d'exemples impriment un élan supplémentaire au Mobile Payment. L'accès au trafic des paiements numérique est simplifié à un rythme soutenu.

Les consommateurs suisses effectuent en moyenne trois à quatre paiements par jour. Le trafic des paiements est ainsi le point de contact le plus fréquent de la clientèle bancaire avec des produits financiers. Un contact étroit avec le client est essentiel dans le monde numérique, notamment parce que ses besoins peuvent être décryptés à partir des nombreuses données disponibles. Sur cette base, d'autres services peuvent être proposés dans des domaines tels que le financement, le placement et les assurances. Des opportunités de services élargis s'offrent de plus, tels que des systèmes de fidélisation, des recherches mieux ciblées et une publicité adaptée à l'utilisateur.

Dans ce contexte, il est important pour les établissements financiers de participer en tête des innovations, afin de façonner activement le futur numérique et de permettre des gains d'efficacité pour les commerçants, les émetteurs de factures et les consommateurs.

TWINT – LE PORTE-MONNAIE DIGITAL SUISSE

Jusqu'à tout récemment, il existait en Suisse encore deux systèmes de paiement mobile développés localement: TWINT et Paymit. Les effets de réseau étant cruciales dans le Mobile Payment, alors que le marché suisse est relativement petit, il a été possible de regrouper les deux systèmes. Les six plus grandes banques suisses et SIX participent en commun à l'entreprise TWINT SA. Le nouveau système est opérationnel depuis ce printemps.

Alors que les prestataires internationaux se concentrent sur des paiements sur place (caisse) avec NFC, TWINT va encore plus loin et propose aujourd'hui déjà de nombreuses applications et valeurs ajoutées supplémentaires:

- P2P: TWINT est le plus grand réseau suisse permettant à des particuliers d'envoyer entre eux de l'argent et d'en demander, indépendamment du fait que l'émetteur et le destinataire utilisent Android ou iOS.
- E-commerce: plus de 1000 boutiques en ligne permettent désormais de payer en scannant un code QR. La saisie des données de cartes de crédit appartient ainsi au passé. Pratique pour l'utilisateur, le commerce profite à son tour de taux d'abandon de transactions moindres. 4000 autres boutiques miseront sur ce service dès l'automne 2017.
- Distributeurs automatiques: à de nombreux distributeurs Selecta, il suffit de payer simplement avec le téléphone portable sans se préoccuper de menue monnaie.
- Points de vente libre-service: à des points de vente libre-service (par ex. boutiques fermières ou paniers-repas) qui n'acceptent aujourd'hui que des espèces, il est possible de payer électroniquement par code QR.
- Valeur ajoutée à la caisse (POS): TWINT soutient l'intégration de services à valeur ajoutée, les cartes de client ou de timbrage pouvant être enregistrées ou activées dans l'app TWINT. Par exemple, le paiement et la collecte de points fonctionnent en un processus (One-Tap) dans toutes les succursales Coop grâce à la Supercard enregistrée dans le système.

TWINT a été conçu dès le départ comme système ouvert, indépendant d'une quelconque plate-forme. Durant l'année courante, il sera complété par d'autres fonctions:

- M-commerce: dès l'automne 2017, les paiements par apps de commerçants seront encore plus aisés. Le client sélectionne le mode de paiement TWINT et ne doit ensuite que confirmer le montant demandé. La même solution sera aussi mise en œuvre pour les sites Internet mobiles probablement au début de l'année prochaine.
- User on File: TWINT développe actuellement une interface de programme (API) permettant de débiter directement des comptes ou des cartes de crédit par des applications tierces. Ainsi, TWINT pourra à l'avenir également être déposé comme moyen de paiement.
- De plus, TWINT vise à moyen terme une autre consolidation du processus de paiement dans l'e-commerce. Le client numérise un code QR dans un prospectus ou sur une affiche avec l'app TWINT et la marchandise est commandée automatiquement avec le paiement.

DES DÉVELOPPEMENTS RAPIDES ET DES NORMES UNIFORMES SONT DEMANDÉS

Une mise en œuvre ciblée est nécessaire afin d'apporter rapidement et sur tout le marché des innovations aux commerçants et clients. Il existe beaucoup de thèmes encore à promouvoir dans le trafic des paiements mobiles. Un exemple: l'identité numérique. L'an passé, les Suisses ont dépensé pour des achats sur Internet plus de huit milliards de francs. En considérant de telles sommes, une identification claire, normalisée, mais simple dans l'e-commerce est souhaitable aussi bien pour l'acheteur que pour le vendeur. Une autre question concerne la remise de justificatifs, pour laquelle les interfaces existantes pourraient être utilisées. De plus, la question est de savoir si les infrastructures générales de paiement peuvent être liées avec les services à valeur ajoutée de TWINT, afin de créer des avantages pour les consommateurs.

Pour permettre à tous les acteurs du marché, si petits soient-ils, de profiter de l'ouverture croissante des API financières, des normes uniformes et publiquement accessibles sont cruciales. Avec son concept «User on File», TWINT apporte une contribution essentielle au développement ouvert des prestations de paiement suisses.

ACCÈS SIMPLIFIÉ

Afin de mettre à disposition un écosystème de paiement suisse à la fois uniforme, orienté vers l'avenir et performant en termes de coûts, les prestataires sont exhortés à réduire la surface de friction entre le trafic des paiements traditionnel et son homonyme numérique. L'objectif doit être de simplifier l'accès au trafic des paiements numérique.

Si l'on parvient à créer un trafic des paiement numérique innovant, dans lequel tous les acteurs disposent d'un accès simple, cela renforcera aussi la compétitivité de la Suisse dans un monde de plus en plus global et numérique.

Philipp Stahel
Head TWINT & Digital Wallets,
UBS Switzerland

Le réseau de paiement mobile suisse

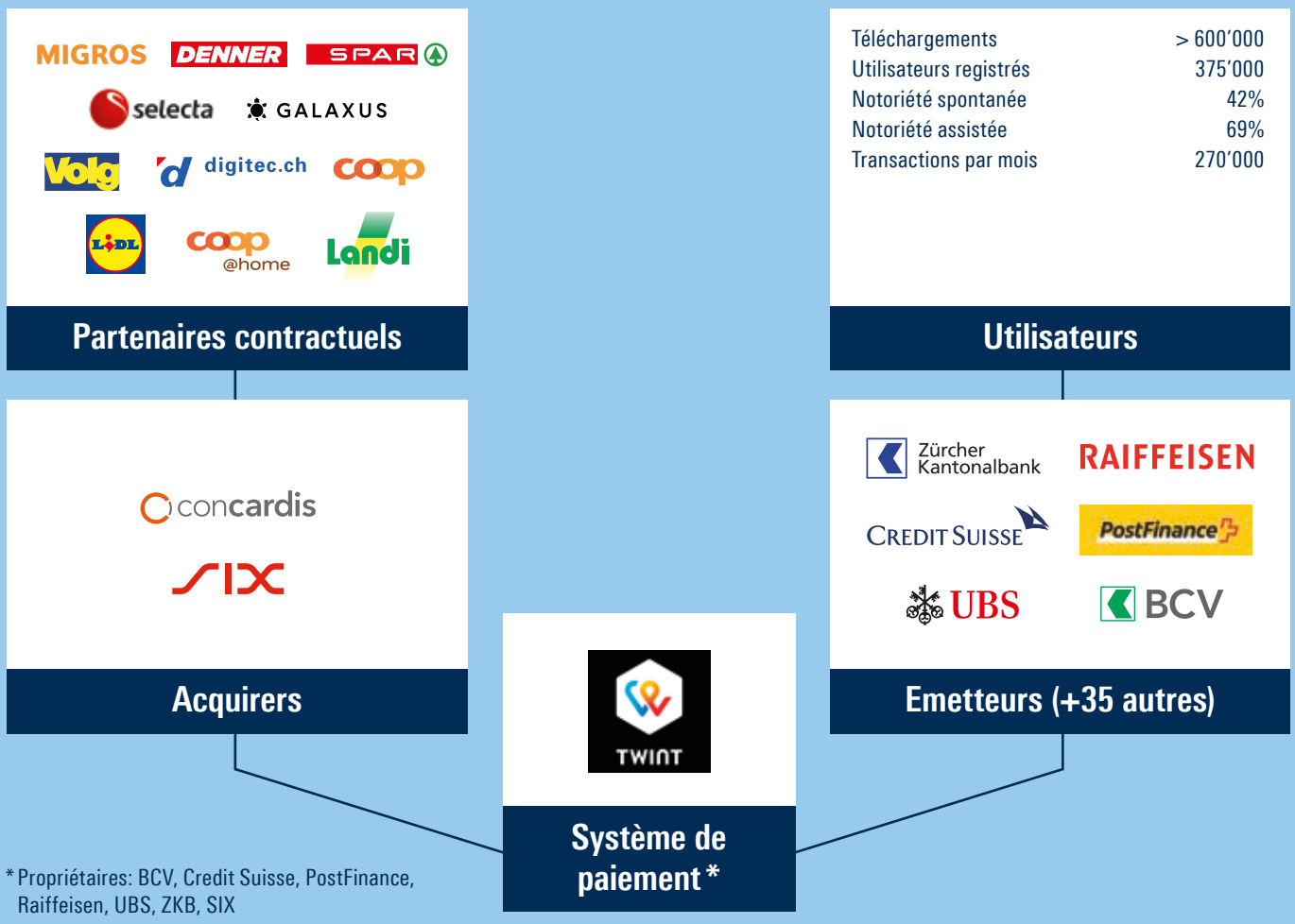

* Propriétaires: BCV, Credit Suisse, PostFinance, Raiffeisen, UBS, ZKB, SIX

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE:

Plus sur le premier sondage sur la disponibilité opérationnelle des banques dans l'édition 67 de juin 2016

Plus sur les attentes d'utilité dans les PME dans l'édition 69 de décembre 2016